

Pour les grands clients



Pour les clients en approvisionnement de base avec un point de fourniture sur le réseau basse tension, un prélèvement d'électricité annuel inférieur ou égal à 100 000 kWh et une puissance de raccordement supérieure à 30 kVA.

Energie	CHF/an		ct./kWh				ct./kWh				ct./kWh			
	Prix de base		Energy Green				Energy Blue				Energy Grey			
			Haut tarif (7-21 h)		Bas tarif (21-7 h)		Haut tarif (7-21 h)		Bas tarif (21-7 h)		Haut tarif (7-21 h)		Bas tarif (21-7 h)	
Tarif double	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.
Energie TD	39.00	42.00	13.12	14.13	10.32	11.11	10.62	11.44	7.82	8.42	9.62	10.36	6.82	7.35

Utilisation du réseau	Tarif de base CHF/an		Tarif de puissance CHF/kWh/mois		Haut tarif (ct./kWh)		Bas tarif (ct./kWh)	
	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.	Hors TVA	TVA incl.
NT Maxi^{1,3}								
DU > 3000 h	570.00	613.89	14.95	16.10	3.77	4.06	1.88	2.02
DU ≤ 3000 h	570.00	613.89	5.05	5.44	8.50	9.15	4.25	4.58
BT Medium^{2,3}								
Indépendant de la DU	114.00	122.78	3.51	3.78	11.00	11.85	7.00	7.54

	Hors TVA	TVA incl.
Energie réactive (ct./kvarh)		
Haut tarif	4.10	4.42
Bas tarif	4.10	4.42
Services système (ct./kWh)		
Services système de Swissgrid	0.24	0.26
Redevances (ct./kWh)		
Taxe d'encouragement légale ⁴	2.30	2.48
Redevance communale ⁴	1.50	1.62

¹ Puissance de raccordement supérieure à 30 kVA et prélèvement d'électricité supérieur à 50 000 kWh/an

² Puissance de raccordement supérieure à 30 kVA et prélèvement d'électricité inférieur ou égal à 50 000 kWh/an

³ Les tarifs d'utilisation du réseau MT et HT s'appliquent aux points de fourniture sur le réseau moyenne et haute tension.

⁴ La taxe d'encouragement légale est perçue par le biais d'un supplément sur les coûts de transport (d'après l'art. 35 LEné) et est applicable sous réserve d'éventuels amendements décidés par le législateur.

La redevance comprend notamment la rétribution du courant injecté pour la promotion des énergies renouvelables.

La perception ou non de la taxe communale ainsi que son montant dépendent de la commune concernée. Voir la liste pour les redevances communales sur www.bkw.ch/redevances-communales

Les tarifs avec TVA de 7.7% incluse sont arrondis selon les règles commerciales usuelles.